MAIRIE DE VERSOLS ET LAPEYRE 12400 VERSOLS ET LAPEYRE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 janvier 2022

<u>Etaient présents</u>: Bernard Boullot, Jean-Louis Bousquet, Henri Cabanes, Sandrine Cambon, Marc Desoteux, Sandrine Hautclocq, Jean-Pierre Hervas, Guillaume Jean, Françoise Norman, François Ricard,

Absents excusés: Audrey Vayssière procuration à Marc DESOTEUX

<u>Secrétaire de séance</u>: Henri Cabanes.

1) Compte-rendu du conseil du 20 décembre 2021 :

Approuvé. 11 voix pour.

2) <u>Cession d'une partie de la parcelle AN 545 après division par le</u> géomètre.

Vu la demande d'acquisition formulée par monsieur Plamen Krumov Petrov et madame Magdalena Tsvetanova Totorova, riverains de Lapeyre. Considérant que cette partie de parcelle ne nuit pas à la l'accès ou la desserte de la parcelle AN 545, le conseil valide la cession de cette partie d'une superficie de 61 mètres carrés, moyennant le prix de 600 euros. Précise,

- -qu'un acte en la forme administrative sera établi conformément à l'article L1311-13CGCT avec l'assistance d'Aveyron ingénierie.
- -Que tous les frais engagés par la commune pour l'établissement de cet acte seront à la charge de l'acquéreur, notamment les frais de géomètre, de rédaction d'acte et de publication auprès du Service de la Publicité foncière.

Pour 11 voix.

- 3) Attribution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions des sujétions de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

 Après en avoir délibéré le conseil vote. Pour 11 voix.
 - 4) Bail et fixation du loyer de l'appartement du 1^{er} étage, au-dessus de la mairie.

Afin de pouvoir louer ce logement, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également qu'il convient de

rajouter une participation aux charges locatives pour la consommation d'eau et la taxe d'ordures ménagères.

Fixe le montant du loyer à 380 euros et 30 euros pour les charges locatives. Le loyer et les charges seront réglés le 1^{er} de chaque mois au trésor public.

Pour 11 voix

QUESTIONS DIVERSES:

Monsieur Le Maire indique que l'élargissement de la route de Versols à Gissac après le pont est terminé et fonctionnel. Le revêtement bitumeux sera fait lorsque les températures seront plus clémentes.